

L'urgence de sortir le gaz des bâtiments montréalais

Mémoire présenté à
la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable
et les grands parcs de la Ville de Montréal
dans le cadre de la consultation sur la
Feuille de route vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040
par

Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME)

Équiterre

Fondation David Suzuki

Greenpeace

Nature Québec

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ),

Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-Québec)

Le 12 décembre 2022



Table des matières

Le contexte	2
Qui nous sommes	2
Montréal : leader climatique	4
L'urgence de sortir le gaz des bâtiments	4
La fausse excuse des pointes de demande	7
Les pièges à éviter	8
Le gaz naturel dit « renouvelable » (GNR)	9
La biénergie gaz-électricité	11
L'approche graduelle	13
Recommandations	14
Conclusion	16
Annexes	17

Le contexte

Le 7 novembre 2022, la Ville de Montréal annonçait que la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs avait été mandatée pour tenir une consultation publique portant sur la *Feuille de route vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040*. Cette consultation s'inscrit dans la démarche que la Ville a entreprise afin d'atteindre ses cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 55 % d'ici 2030, par rapport à 1990, et de carboneutralité d'ici 2050.

Dans ce contexte, l'Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME), Équiterre, la Fondation David Suzuki, Greenpeace, Nature Québec, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-Québec) ont décidé d'unir leurs voix afin d'attirer l'attention de la Commission sur certains points importants touchant un enjeu spécifique : l'urgence de sortir le gaz naturel des bâtiments montréalais.

Qui nous sommes

Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME)

Officiellement créée en 2018, l'Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME) regroupe des centaines de médecins québécois.es interpellés par les enjeux environnementaux et climatiques. L'AQME s'intéresse notamment aux impacts des changements climatiques sur la santé, aux transports actifs et en commun ainsi qu'aux produits toxiques et à la pollution de l'air. Elle fait partie de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME/CAPE), à titre de comité régional.

Équiterre

À travers des projets de démonstration, d'éducation, de sensibilisation, de recherche, d'accompagnement et de mobilisation, Équiterre rassemble des citoyennes et citoyens, des groupes sociaux, des entreprises, des organisations publiques, des municipalités, des chercheurs et chercheuses ainsi que des élués et élus dans les domaines de l'alimentation, du transport, du commerce équitable, de l'énergie, de la consommation et de la lutte aux changements climatiques.

Équiterre compte 25 000 membres et plus de 130 000 sympathisantes et sympathisants qui participent à ses actions. L'organisme, qui fêtera ses 30 années d'existence en 2023, est l'un des principaux organismes environnementaux de la province de Québec.

Fondation David Suzuki

Établie en 1990, la Fondation David Suzuki est un organisme sans but lucratif pancanadien et bilingue. Son siège social est à Vancouver et compte des bureaux à Montréal et Toronto. La Fondation a pour mission de protéger l'environnement et notre qualité de vie, maintenant et pour l'avenir. Le travail de la Fondation contribue à résoudre la crise climatique et la disparition massive des espèces en mettant l'accent sur trois volets essentiels : zéro émission de carbone, nature florissante et collectivités durables. Par la science, la sensibilisation, l'analyse de politiques d'intérêt public et l'engagement du public, et des partenariats avec les entreprises, les gouvernements et les acteurs de la société civile, la Fondation œuvre à définir et à mettre en place des solutions permettant de vivre en équilibre avec la nature. La Fondation David Suzuki compte sur l'appui de plus de 300 000 sympathisants à travers le Canada, dont près de 100 000 au Québec.

Greenpeace

Greenpeace est un réseau international d'organisations indépendantes qui agissent selon les principes de non-violence pour protéger l'environnement, la biodiversité et promouvoir la paix. Elle s'appuie sur un mouvement de citoyennes et de citoyens engagé-es pour construire un monde durable et équitable. Greenpeace est une organisation indépendante qui ne sollicite et n'accepte aucune aide financière provenant de gouvernements, d'entreprises ou de partis politiques. Nous refusons aussi toute aide qui pourrait compromettre notre indépendance ou influencer nos objectifs. Fondée à Vancouver en 1971, Greenpeace est active dans plus de 55 pays et est à l'œuvre sur tous les continents. Le siège social de Greenpeace se trouve à Amsterdam. L'organisation compte près de 27 000 donateurs et plus de 145 000 sympathisant-es au Québec. Greenpeace au Canada est présente à Montréal, Ottawa, Edmonton, Toronto et Vancouver. À l'échelle internationale, ce sont trois millions de membres qui appuient Greenpeace.

Nature Québec

Nature Québec est un organisme national sans but lucratif œuvrant à la conservation des milieux naturels et à l'utilisation durable des ressources depuis 1981. Appuyée par un réseau de scientifiques, son équipe mène des projets et des campagnes autour de 4 axes : la biodiversité, la forêt, l'énergie et le climat, ainsi que l'environnement urbain. L'organisme regroupe plus de 90 000 membres et sympathisant-es, 40 groupes affiliés et est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Partout au Québec, Nature Québec sensibilise, mobilise et agit en vue d'une société plus juste, à faible empreinte écologique et climatique, solidaire du reste de la planète.

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ)

Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ), fondé en 1997, participe activement aux consultations et audiences de la Régie de l'énergie, ou auprès d'autres forums pertinents, afin de défendre de manière efficace le point de vue des groupes et organismes à vocation environnementale dans le domaine énergétique. Les membres du ROÉÉ font connaître au grand public les enjeux soulevés à la Régie en les commentant et en sensibilisant sur la question environnementale dans le domaine énergétique. Le ROÉÉ est composé de huit groupes environnementaux, soit l'Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale (AMSÉE), Canot Kayak Québec, Écohabitation, la Fondation Coule pas chez nous, la Fondation Rivières, Nature Québec, le Regroupement pour la surveillance du nucléaire (RSN) et le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ). Ces groupes représentent des milliers de membres individuels et de multiples organisations au Québec.

SCFP-Québec

Comptant plus de 125 000 membres au Québec, le SCFP-Québec est présent dans 11 secteurs d'activité, soit les affaires sociales, les communications, l'éducation, les universités, l'énergie, les municipalités, les sociétés d'État et organismes publics, les transports aérien et terrestre, le secteur mixte ainsi que le transport maritime. Il est le plus grand syndicat affilié à la FTQ.

Montréal : leader climatique

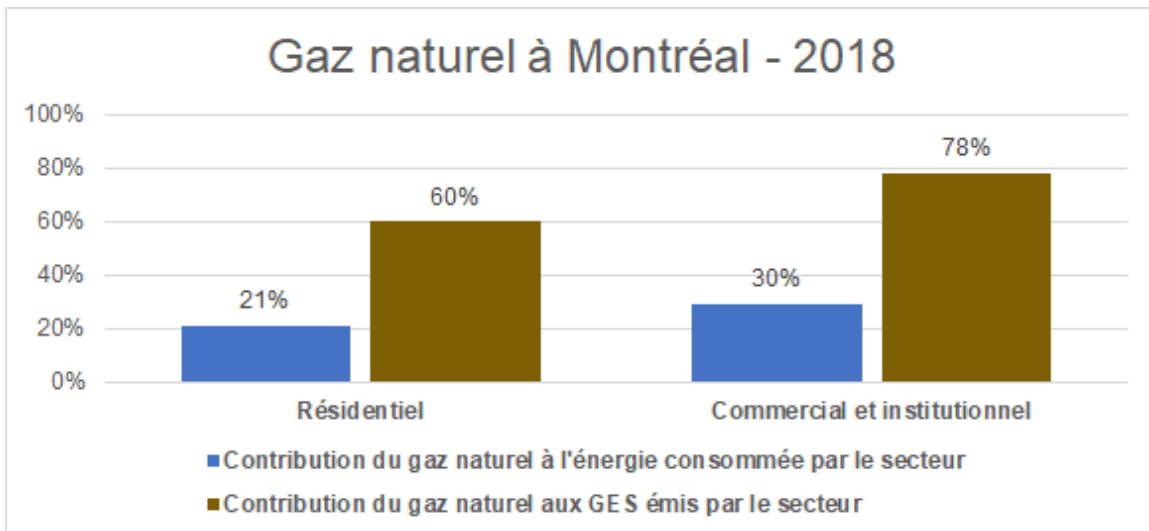
Par sa *Feuille de route vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040*, la Ville de Montréal démontre du leadership climatique au Québec en ce qui concerne la décarbonation du bâtiment. Nous félicitons la Ville pour cette initiative et espérons que d'autres municipalités québécoises lui emboîteront rapidement le pas.

L'urgence de sortir le gaz des bâtiments

Alors que le réchauffement climatique s'accélère sous nos yeux et que le Québec a jusqu'ici raté systématiquement ses cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la sortie complète du gaz du chauffage, des espaces et de l'eau ainsi que des appareils de cuisson, est l'une des manières les plus rapides, sûres et efficaces d'enfin entamer sérieusement la décarbonation du Québec. Selon le sixième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques (GIEC), le méthane -

principal composant du gaz naturel - a un potentiel de réchauffement planétaire au moins 84 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone sur une période de 20 ans. L'appel du GIEC à une réduction radicale de la production et consommation d'énergie fossile s'applique autant au gaz naturel qu'au charbon et au pétrole.

Le gaz est encore bien implanté dans les bâtiments québécois : présent dans plus de 200 000 immeubles¹, il représente 8 % de la consommation d'énergie dans le secteur résidentiel et 27 % de celle du secteur commercial et institutionnel. Cet usage occasionne à lui seul des émissions de 5 Mt de GES, soit 6 % des rejets totaux de GES du Québec² ou l'équivalent de ce qu'émettent 1,6 million de voitures par année³.



À l'échelle de l'agglomération de Montréal, le gaz naturel joue un rôle encore plus significatif. Il fournit 21 % de l'énergie consommée dans le secteur résidentiel et génère 0,8 Mt éq. CO₂, soit 60 % des GES émis par ce secteur. Dans le secteur commercial et institutionnel, il fournit 30 % de l'énergie consommée mais produit 1,3 Mt éq. CO₂, soit 78 % des GES du secteur. Au total, l'usage de gaz naturel dans les résidences, les

¹ Énergir :

<https://www.energir.com/~media/Files/Corporatif/Dev%20durable/Rapport%20sur%20la%20r%C3%A9silience%20Climatique%202021.pdf?la=fr>.

² Whitmore, J. et Pineau, P.-O. (2022). État de l'énergie au Québec 2022, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, préparé pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. page 6 https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2022/03/EEQ2022_web.pdf page 48

³ Hypothèse d'une consommation moyenne de 9L/100 km pour 15000 km/année. Selon Ressources naturelles Canada, les moteurs à essence produisent 2,3 kilogrammes (kg) de CO₂ par litre d'essence consommé. https://www.rncan.gc.ca/sites/nrcan/files/oeo/pdf/transportation/fuel-efficient-technologies/autosmart_factsheet_9_f.pdf.

commerces et les institutions de l'agglomération occasionne des émissions de plus de 2 Mt de GES, soit 18 % des rejets totaux du territoire⁴.

Ainsi, à elle seule, l'interdiction d'installer des équipements au gaz dans les bâtiments (qu'il s'agisse de nouveau matériel ou du remplacement d'équipements en fin de vie) permettrait à Montréal de réduire de 18 % ses rejets totaux de GES en une quinzaine d'années (durée de vie utile approximative des équipements au gaz). Une telle interdiction n'a rien d'irréaliste puisque les usages du gaz dans les bâtiments — chauffage des espaces, chauffage de l'eau, cuisson — sont faciles à électrifier; leur conversion à l'électricité ne pose aucun défi technique. Comme l'ont souligné des chercheurs de l'Institut de l'énergie Trottier de Polytechnique Montréal : « [la] maturité des solutions permettant de décarboner les bâtiments permet à ce secteur de s'engager résolument sur cette voie avec un calendrier serré pour compenser les difficultés rencontrées dans d'autres secteurs, tels que celui du transport⁵. »

Inclure tous les appareils au gaz

Outre les systèmes de chauffage et les chauffe-eau, il existe une panoplie grandissante d'appareils au gaz qui produisent aussi des GES : cuisinières, foyers, sécheuses, chauffe-terrasses, foyers extérieurs, etc. Un bâtiment ne pourra jamais se prétendre zéro émission si on y utilise ce type d'appareil. La Ville de Montréal doit saisir cette occasion et étendre la portée de sa Feuille de route à tous les équipements fonctionnant aux énergies fossiles pour atteindre la carboneutralité effective de ses bâtiments.

Cette inclusion est d'autant plus importante que, de l'avis même de Santé Canada (2021), en ce qui concerne les cuisinières au gaz tout particulièrement, «[l]'utilisation d'une cuisinière à gaz peut également générer des sous-produits de combustion comme le dioxyde d'azote (NO₂) et le monoxyde de carbone (CO)⁶», particulièrement dans ces populations vulnérables :

⁴ Ville de Montréal, [Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise](#), données de 2018, facteurs d'émissions de 2017. Les émissions de GES attribuées au sous-secteur « résidentiel » proviennent de l'énergie consommée par les ménages résidant sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour l'éclairage, la climatisation, le chauffage, le chauffage de l'eau et l'utilisation des appareils ménagers. Les émissions de GES attribuées au sous-secteur « commercial et institutionnel » de la collectivité montréalaise proviennent de l'énergie consommée pour l'éclairage, le chauffage, la climatisation, le chauffage de l'eau et les divers équipements auxiliaires des commerces et des institutions.

⁵ Langlois-Bertrand, S., Mousseau, N. (2022) Plan pour la carboneutralité au Québec – Trajectoires 2050 et propositions d'actions à court terme, Institut de l'énergie Trottier.
<https://iet.polymtl.ca/publications/plan-carboneutralite-quebec-trajectoires-2050-propositions-actions-court-terme>

⁶ Santé Canada (25 octobre 2021). «Fiche de renseignements : La cuisson et la qualité de l'air intérieur », Publications, Santé, Vie saine,
<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/fiche-de-renseignements-cuisson-et-qualite-lair-interieur.html>

« Les personnes déjà atteintes de maladies cardiaques ou pulmonaires (dont l'asthme), les jeunes enfants et les personnes âgées ont tendance à être plus vulnérables aux effets nocifs des PM [particules en suspension], du NO₂ [dioxyde d'azote] et du CO [monoxyde de carbone].»

Déjà en 2013, une méta-analyse concluait que, « chez les enfants, la cuisson au gaz augmente le risque d'asthme et que le [dioxyde d'azote] NO₂ à l'intérieur augmente le risque de respiration sifflante actuelle⁷». Plus récemment, en 2021, une étude d'un organisme australien estimait que « la cuisson au gaz est responsable de jusqu'à 12 % de la charge de l'asthme infantile en Australie. Un enfant vivant avec une cuisinière au gaz à la maison court un risque d'asthme comparable à celui d'un enfant vivant avec la fumée de cigarette à la maison⁸.» Cette étude relevait aussi que des moyens peuvent être utilisés pour réduire ces risques, mais pas de les éliminer⁹.

En interdisant l'usage du gaz à l'intérieur des bâtiments sur son territoire, Montréal viendrait donc améliorer la santé de ses citoyens tout en progressant vers son objectif zéro émission de GES.

La fausse excuse des pointes de demande

Malgré ce que plusieurs tentent de faire croire à la population, le Québec peut dès maintenant se diriger vers le tout électrique dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels sans mettre en péril le réseau électrique ni obliger Hydro-Québec à importer de l'électricité émanant de centrales alimentées aux énergies fossiles.

⁷ “This meta-analysis provides quantitative evidence that, in children, gas cooking increases the risk of asthma and indoor NO₂ increases the risk of current wheeze.” Weiwei Lin, Bert Brunekreef, Ulrike Gehring (20 août 2013). *Meta-analysis of the effects of indoor nitrogen dioxide and gas cooking on asthma and wheeze in children*, International Journal of Epidemiology, International Journal of Epidemiology, Volume 42, Issue 6, December 2013, Pages 1724–1737, <https://doi.org/10.1093/ije/dyt150>.

⁸ “Cooking with gas is estimated to be responsible for up to 12% of the burden of childhood asthma in Australia. A child living with gas cooking in the home faces a comparable risk of asthma to a child living with household cigarette smoke.” - Climate Council of Australia (2021). «Kicking the Gas Habit : How Gaz is Harming Our Health, <https://www.climatecouncil.org.au/wp-content/uploads/2021/05/Kicking-the-Gas-Habit-How-Gas-is-Harming-our-Health.pdf>, p.II.

⁹ “Better ventilation, including modern extraction fans over stoves, flues for gas heaters and other safety measures like ensuring appliances are properly serviced or opening windows can reduce – but not eliminate – these risks.” - Idem.

Il existe un éventail de moyens pour atténuer les pointes de demande d'électricité pendant les périodes de grand froid et les moyens les plus efficaces varient selon les contextes. Comme vous le soulignez dans votre Feuille de route, il faut d'abord et avant tout miser sur l'efficacité énergétique, la sobriété énergétique et l'élimination du gaspillage, notamment en améliorant la performance énergétique des bâtiments et en développant la filière de la géothermie. Il faut également diminuer et étaler la consommation d'énergie lors des pointes hivernales en misant sur la technologie (domotique, accumulateurs de chaleur, thermopompes) et évaluer les options d'écofiscalité progressive (tarification incitative visant la sobriété dans la consommation, surtout en périodes de pointe, en veillant à ne pas pénaliser les ménages moins nantis).

Les systèmes combinant thermopompe et accumulateur de chaleur sont particulièrement à considérer comme moyen efficace de répondre au problème de la fine pointe hivernale chez Hydro-Québec, tout en retirant le gaz du chauffage des bâtiments¹⁰. L'accumulateur thermique est une technologie mature, efficace, disponible et abordable, qui permet de déplacer 100 % de la charge électrique à l'extérieur de la période de fine pointe. De plus, une étude réalisée en 2022 par Écohabitation concluait que pour les nouveaux bâtiments résidentiels unifamiliaux, la biénergie électricité-gaz coûte 17 % de plus que l'électricité au tarif Flex D d'Hydro-Québec, en utilisant un système de chauffage central avec accumulateur de chaleur et thermopompe¹¹.

Évidemment, une meilleure isolation thermique des bâtiments permettrait de diminuer les besoins de chauffage. Le Québec gagnerait donc à revoir le code du bâtiment et à lancer un grand chantier de rénovation pour favoriser l'efficacité et la sobriété énergétique.

Les pièges à éviter

« Il peut être tentant de choisir des approches qui permettent de réduire rapidement les émissions de GES, en soutenant l'efficacité énergétique ou la biénergie, par exemple. De telles approches ne sont acceptables, avec les échéanciers serrés imposés par les objectifs climatiques, que si elles facilitent la décarbonation complète du système d'intérêt. Au contraire, toute approche

¹⁰ Paradis Bolduc, Lydia (2022). « Les accumulateurs de chaleur et les thermopompes pour un chauffage central économique et sans gaz », dans Écohabitation. Page internet: <https://www.ecohabitation.com/guides/2416/les-thermopompes-et-accumulateurs-de-chaleur-en-chauffage-central-economique-et-sans-gaz/> (consultée le 5 août 2022)

¹¹ Écohabitation (2022). RAPPORT D'ANALYSE DES DÉPENSES D'EXPLOITATION (OPEX) Analyse de la position concurrentielle de différents systèmes de chauffage au Québec, en ligne : https://www.greenpeace.org/static/planet4-canada-stateless/2022/11/7bf6f506-rapport_c-af-20220728_o-pex-atc_vf_maj-novembre-1.pdf

qui réduit les coûts de l'utilisation des hydrocarbures fossiles ou qui exige des investissements dans des infrastructures dépendantes des combustibles fossiles, solidifie la place de ceux-ci et contribue à augmenter les barrières au changement. » – Langlois-Bertrand, S., Mousseau, N. (2022), p.13)¹²

Le gaz naturel dit « renouvelable » (GNR)

L'espoir de remplacer graduellement le gaz fossile par du gaz naturel renouvelable (GNR) est souvent mentionné comme argument « massue » pour justifier le maintien (et même parfois l'agrandissement!) des installations de gaz naturel. Or, le GNR n'est pas une panacée, loin de là, il est plutôt un miroir aux alouettes.

Encore 90 % de gaz fossile en 2030

Le gouvernement du Québec a établi par règlement des cibles de livraison de GNR aux distributeurs gaziers et le premier seuil à atteindre était de 1 % en 2022. Or, malgré les promesses d'abondance, Énergir manque la cible de 46 %¹³ et distribue toujours 99,4 % de gaz d'origine fossile. La cible gouvernementale est de se rendre à 10 % de gaz de source renouvelable d'ici 2030, un pari qui est loin d'être gagné mais laisserait, même en cas de succès, 90 % de gaz fossile en circulation, une proportion nettement incompatible avec les ambitions zéro émission de Montréal.

Production limitée respectant les limites biophysiques des écosystèmes

En cette période sombre pour la santé de la nature et la biodiversité, la production de GNR doit se faire avec une grande parcimonie, dans le respect des limites biophysiques des écosystèmes, en préservant les milieux naturels et sans concurrencer les usages plus écologiques de la biomasse¹⁴.

Le GNR ne devra donc être produit qu'en quantités restreintes, en ciblant des usages bien précis¹⁵, comme le souligne d'ailleurs la *Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies 2030* du Gouvernement du Québec :

¹² Langlois-Bertrand, S., Mousseau, N. (2022) Plan pour la carboneutralité au Québec – Trajectoires 2050 et propositions d'actions à court terme, Institut de l'énergie Trottier.
<https://iet.polymtl.ca/publications/plan-carboneutralite-quebec-trajectoires-2050-propositions-actions-court-terme>

¹³ <https://www.ledevoir.com/economie/770944/energir-rate-la-cible-de-1-de-gnr>

¹⁴ À ce propos, il est important de savoir que toute considération du mode de production du GNR a été refusée par la Régie de l'Énergie et donc que l'impact environnemental qui découle de la production de GNR ne fait l'objet d'aucune analyse spécifique institutionnelle au Québec ni d'aucune vérification indépendante.

¹⁵ On pense ici à un petit nombre de procédés industriels à très haute température, difficiles à électrifier, ou utilisant le gaz naturel en tant qu'intrant.

« Bien qu'importante, la quantité d'hydrogène vert ou de bioénergies pouvant être générée à partir [des ressources naturelles dont le Québec dispose] est limitée. Dans ce contexte, il importe de réduire au maximum les besoins énergétiques devant être comblés par ces filières et de déterminer correctement les secteurs dans lesquels il sera réellement nécessaire d'y avoir recours¹⁶. »

Proximité

Comme le préconise aussi la *Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies 2030*, la production de GNR devra se faire dans toute la mesure du possible à proximité de la matière première et des lieux de consommation, selon les particularités régionales. Or, Énergir achète la grande majorité de son GNR des États-Unis (Archaea Energy, EDL Energy)¹⁷, tout en braquant ses projecteurs sur la production locale de GNR, laquelle est davantage marginale.

Pas inoffensif pour le climat

À l'instar du gaz d'origine fossile, le GNR n'est pas inoffensif pour le climat. Il est composé presque entièrement de méthane, un puissant gaz à effet de serre, et toute fuite de GNR pendant sa production, sa distribution et sa combustion, a le même effet sur le réchauffement climatique qu'une fuite de gaz fossile.

Cependant, contrairement au gaz d'origine fossile qui provient des profondeurs de la terre, le GNR est un produit manufacturé résultant de la purification de biogaz produits par la décomposition anaérobie de matières organiques (déchets, boues municipales, résidus forestiers, etc.). Ce sont donc ces matières organiques qui peuvent être qualifiées de renouvelables, pour autant que nous considérons inépuisable la surabondance de déchets organiques générés par l'activité humaine.

La carboneutralité du GNR est également prise pour acquise par plusieurs sous prétexte que le CO₂ libéré dans l'atmosphère lors de sa combustion a été initialement capté par la matière organique utilisée (ex. les arbres). Or, le GNR libère en une courte période dans l'atmosphère ce qui a pris plusieurs mois, années ou décennies à séquestrer, et ajoute, au moment de sa combustion, des GES qui amplifient aujourd'hui la crise climatique.

Verrouillage carbone

Le gouvernement du Québec lui-même nous met en garde contre le risque de verrouillage carbone inhérent au développement de la filière GNR. En effet, la *Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies 2030* reconnaît que l'avantage de

¹⁶ Op. cit. [Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies 2030](#)

¹⁷ http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/411/DocPrj/R-4008-2017-B-0790-Demande-Piece-2022_08_1_2.pdf (p.22, Tableau 12)

l'hydrogène et du GNR « *d'utiliser les infrastructures d'approvisionnement et de distribution déjà en place sans transformation majeure* » comporte un risque de verrouillage carbone, « *c'est-à-dire un contexte pouvant être favorable à la prolongation de l'usage des combustibles fossiles* » (p. 12). Ainsi, l'injection d'une quantité limitée de GNR dans le réseau d'Énergir pourrait légitimer le maintien d'un réseau gazier distribuant en grande partie un combustible fossile servant presque en entier à des usages 100 % convertibles à l'électricité¹⁸.

Pour que tous les bâtiments montréalais soient zéro émission en 2040, il faut exclure toute approche qui ouvre la porte à l'utilisation prolongée d'un combustible fossile, notamment en évitant le piège du gaz naturel dit renouvelable (GNR).

Dans une capsule diffusée sur les médias sociaux le 10 novembre dernier, Stéphanie Trudeau, vice-présidente exécutive pour Énergir, affirmait que « *le GNR était tout aussi renouvelable que l'électricité du Québec*¹⁹ ». Or, à la lumière de tout ce qui précède, force est d'admettre que le GNR n'est pas une énergie renouvelable comme les autres. Il faut donc le réserver pour les usages difficiles à convertir à l'électricité, ce qui n'est pas le cas des besoins énergétiques des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels.

La biénergie gaz-électricité

En septembre 2021, plutôt que de miser sur l'électrification complète des bâtiments, Hydro-Québec et Énergir ont signé une entente sur la biénergie²⁰. En vertu de cette entente, Hydro-Québec s'engage à payer à Énergir une compensation financière (contribution GES) pour la perte de revenus découlant des volumes moindres de gaz naturel qu'Énergir livrerait à ses clients qui accepteraient une conversion à la biénergie. Une telle conversion ferait passer leur consommation de gaz de 100 % à environ 30 %, puisque 70 % des besoins seraient maintenant comblés par l'électricité. Approuvée sur division par la Régie de l'Énergie le 19 mai 2022, la décision a été vivement contestée par plusieurs groupes qui ont demandé une révision. La Régie étudie présentement la recevabilité de ces demandes.

¹⁸ Vivre en Ville (2022). Avis sur le Projet de règlement modifiant le Règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur

¹⁹ <https://twitter.com/energir/status/1590661677829308418>

²⁰ Hydro-Québec et Énergir (2021). Offre d'Hydro-Québec Distribution et d'Énergir en réponse aux objectifs de décarbonation du chauffage des bâtiments énoncés dans le plan pour une économie verte 2030, Document déposé à la Régie de l'Énergie, R-4169-2021 Phase 1. http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/597/DocPrj/R-4169-2021-B-0005-Demande-Piece-2021_09_16.pdf

Bien qu'au premier regard, l'offre de biénergie puisse sembler tentante, en y regardant de plus près, on y découvre un piège pour la transition des bâtiments : le risque de verrouillage carbone par le renouvellement des équipements.

La seule place acceptable pour la biénergie gaz-électricité serait de manière transitoire et sur du très court terme, c'est-à-dire qu'un bâtiment chauffé au gaz pourrait se faire installer dès maintenant une thermopompe centrale, avant de cesser complètement l'utilisation de ses équipements au gaz. Idéalement, le système au gaz serait retiré le plus rapidement possible et remplacé par un accumulateur thermique couplé à une thermopompe climat froid. De cette manière, la consommation de gaz diminuerait immédiatement de 70 %, et serait complètement éliminée lors du retrait définitif de l'appareil au gaz.

Cette approche serait aussi beaucoup plus cohérente avec une réelle transition pour les travailleuses et travailleurs de l'industrie du gaz. Un plan de transition juste basé sur le dialogue social entre tous les groupes concernés, la protection sociale ainsi que le respect des droits fondamentaux des personnes doit maintenant être mis en place pour s'assurer que la transition énergétique ne se fasse pas sur le dos des plus vulnérables ni aux dépens des travailleuses et travailleurs.

Or, ce n'est pas ce que proposent Énergir et Hydro-Québec. Dans ses communications sur l'offre de biénergie, Énergir cible particulièrement les clients dont le système de chauffage au gaz arrive en fin de vie, afin de les inciter à le remplacer par un système neuf et à maintenir ainsi une consommation de 30 % de gaz pour la durée de vie utile du nouvel équipement. En plus, pour s'assurer de bien maintenir la clientèle captive, le programme biénergie oblige les clients à s'engager pour une durée de 10 ans, à défaut de quoi ils devront rembourser l'aide financière obtenue au prorata du nombre résiduel d'années²¹. Cette obligation favorise donc le renouvellement des équipements au gaz si ceux-ci arrivent en fin de vie avant que le terme soit complété.

De plus, les nouveaux bâtiments sont également admissibles à l'entente biénergie²². Énergir pourra donc continuer à raccorder de nouveaux clients qui consommeront du gaz alors qu'ils auraient autrement opté pour le 100 % électrique.

²¹http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/597/DocPrj/R-4169-2021-B-0027-DDR-RepDDR-2021_11_09.pdf p.45

²² Hydro-Québec et Énergir (2021). Réponse d'Hydro-Québec Distribution (HQD) et d'Énergir, S.E.C. (Énergir) à la demande de renseignements No1 de la Régie de l'Énergie (La Régie) sur la demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments, Document déposé à la Régie de l'Énergie, R-4169-2021 Phase 1.
http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/597/DocPrj/R-4169-2021-B-0027-DDR-RepDDR-2021_11_09.pdf

La principale raison invoquée pour justifier la biénergie est la gestion de la fine pointe de demande en hiver. Il s'agit là d'un prétexte trompeur, tel qu'expliqué dans la section « Le faux problème des pointes de demande », ci-dessus.

L'approche graduelle

Nous applaudissons la décision de la Ville de Montréal d'imposer un seuil de performance zéro émission aux nouvelles constructions dès 2024 (immeubles de moins de 2 000 m²) ou 2025 (immeubles de 2 000 m² et plus). Par contre, en ce qui concerne les bâtiments existants, responsables de la majorité des émissions de GES opérationnelles associées au cadre bâti, la Feuille de route propose une approche graduelle sous la forme d'un système de divulgation, cotation et performance. La Ville a d'ailleurs déjà franchi une étape dans la mise en œuvre de ce système en adoptant, en septembre 2021, le *Règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de GES des grands bâtiments*.

Or, la clé de voûte de la décarbonation des bâtiments est l'interdiction de renouveler les appareils fonctionnant aux énergies fossiles lorsqu'ils atteignent leur fin de vie. Une approche trop incrémentale risque plutôt d'inciter les consommateurs d'énergie à se satisfaire de fausses solutions qui leur permettraient de respecter les seuils exigés pendant quelques années, sans toutefois les mener à la cible de zéro émission en 2040²³, plutôt que de remplacer immédiatement leurs appareils par du tout-électrique.

Un équipement de chauffage au gaz naturel a une durée de vie utile moyenne de 15 ans²⁴. Cela veut dire qu'un équipement neuf installé au cours des prochaines années risque d'être encore en fonction au-delà de 2040, soit la limite fixée par la Ville de Montréal pour atteindre la carboneutralité des bâtiments. Il y a donc incompatibilité entre cette possibilité et la limite de 2040. En outre, il est important d'éviter aux citoyens et citoyennes, ainsi qu'aux commerces et aux institutions, d'investir dans des équipements qui ne respecteront plus les normes après quelques années, en interdisant formellement et dès maintenant l'installation de tout nouvel équipement fonctionnant aux énergies fossiles. S'il s'avère que la Ville n'a pas les compétences requises pour décréter une telle interdiction, elle devrait néanmoins explorer ses pouvoirs de taxation et les autres options à sa disposition pour dissuader au maximum les consommateurs d'énergie d'acheter ou de renouveler ces équipements.

²³ Par exemple, le pourcentage de GNR injecté dans le gaz consommé ou le programme de biénergie gaz-électricité.

²⁴ http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/597/DocPrj/R-4169-2021-B-0005-Demande-Piece-2021_09_16.pdf, p.17

Recommandations

Il est plus que temps d'abandonner le gaz naturel pour la consommation énergétique des bâtiments et le gouvernement du Québec devrait prendre ses responsabilités en imposant, dans les plus brefs délais, un nouveau règlement s'appliquant à tout le territoire québécois et visant à :

- interdire le raccordement et l'installation d'un appareil de chauffage ou de cuisson au gaz dans les nouvelles constructions résidentielles, commerciales et institutionnelles;
- interdire le remplacement d'un appareil de chauffage ou de cuisson au gaz par un autre appareil fonctionnant au moyen d'un combustible fossile dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels existants;
- interdire la réparation des appareils de chauffage au gaz et des chauffe-eau au gaz ayant atteint leur fin de vie utile pour les mêmes catégories de bâtiments;
- subventionner les accumulateurs de chaleur dans les nouvelles constructions.

En attendant ce grand jour, nous applaudissons l'initiative de la Ville de Montréal d'adopter une Feuille de route afin que tous ses bâtiments soient zéro émission d'ici 2040.

Considérant que cette Feuille de route aura une grande influence sur les initiatives de décarbonation des autres municipalités, nous soumettons à la Commission quelques recommandations en réponse à certaines questions qu'elle a soumises à l'opinion publique.

Q1. Quels sont les facteurs de réussite requis pour atteindre la cible zéro émission pour tous les bâtiments en 2040?

Recommandation 1. La Ville de Montréal doit identifier clairement dans sa Feuille de route les fausses solutions dans les bâtiments, telles que le GNR et la biénergie, de manière à ce que la population soit bien informée.

Recommandation 2. La Ville de Montréal doit utiliser ses pouvoirs (réglementaire, de taxation et autres) de manière à éviter le recours aux fausses solutions par les consommateurs d'énergie.

Recommandation 3. La Ville de Montréal doit cibler spécifiquement les équipements au gaz de manière à rendre obligatoire ou à favoriser leur remplacement par des équipements 100 % électriques le plus rapidement possible.

Recommandation 4. La Ville de Montréal doit étendre la portée de sa Feuille de route et de son éventuel règlement à tous les appareils fonctionnant au gaz - chauffe-eau, cuisinières, sècheuses, foyers, chauffe-terrasses, etc. -, pour que les bâtiments puissent être déclarés zéro émission.

Recommandation 5. La Ville de Montréal doit prendre acte des avancées scientifiques concernant les risques sanitaires des cuisinières au gaz et agir pour protéger les enfants et les plus vulnérables, qui sont des populations qui sont plus susceptibles de développer ou de garder des problèmes pulmonaires.

Recommandation 6. La Ville de Montréal doit demander au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires pour que la mise aux normes des bâtiments se réalise sans pénaliser les personnes à faibles revenus, et d'assurer le financement de la mise aux normes des logements sociaux et communautaires. Elle doit utiliser les pouvoirs et les ressources dont elle dispose pour agir elle-même dans le même sens.

Q8. La décarbonation des bâtiments ne pourra pas se faire sans améliorer radicalement l'efficacité énergétique des bâtiments et apporter des solutions à la pointe hivernale de consommation d'électricité. Quelles mesures devraient être mises de l'avant par la Ville de Montréal et d'autres intervenants pour s'attaquer à ces deux défis?

Recommandation 7. La Ville de Montréal doit demander au gouvernement du Québec de revoir en profondeur son Code de construction afin d'améliorer radicalement l'efficacité et la sobriété énergétique des bâtiments construits ou rénovés, notamment au moyen de l'isolation thermique et de la géothermie, et utiliser les pouvoirs et les ressources dont elle dispose pour agir elle-même dans le même sens.

Recommandation 8. La Ville de Montréal doit demander au gouvernement du Québec de promouvoir et favoriser l'installation de systèmes combinant thermopompe climat froid et accumulateur de chaleur de manière à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et d'apporter des solutions à la pointe hivernale, et utiliser les pouvoirs et les ressources dont elle dispose pour agir elle-même dans le même sens.

Recommandation 9. La Ville de Montréal doit soutenir les rénovations écoénergétiques sur son territoire en permettant aux propriétaires résidentiels et commerciaux d'emprunter afin de réaliser des travaux avec de longues périodes de retour sur investissement, de rembourser leur emprunt à même la taxe foncière grâce aux

économies d'énergie réalisées, et de transférer leur dette en cas de vente de la propriété, en donnant la priorité aux bâtiments chauffés aux énergies fossiles. La Ville doit instamment demander au gouvernement du Québec de lui allouer les budgets nécessaires pour déployer ce programme²⁵.

Conclusion

Nous remercions la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs de nous avoir offert l'occasion de partager nos points de vue et recommandations. Nous réitérons à la Ville de Montréal tout notre soutien dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette politique essentielle pour la transition énergétique de la métropole.

Le Québec a grandement besoin de leaders climatiques forts et inspirants qui n'ont pas peur de sortir des sentiers battus et qui ouvrent la voie pour les suivants. Ce sont les municipalités qui ont réussi à faire évoluer le cadre réglementaire pour le mazout au Québec, et ce seront encore elles qui seront au premier plan de l'abandon du gaz naturel dans la consommation énergétique des bâtiments.

Si la Ville de Montréal réussit à se tenir loin des fausses solutions et à résister aux chants des sirènes, elle parviendra non seulement à atteindre les ambitieuses cibles climatiques qu'elle s'est fixées, mais surtout, elle réussira à inspirer toute une génération d'élues et d'élus municipaux qui ont soif de transition écologique, ainsi que plusieurs générations de citoyens et de citoyennes qui attendent avec impatience des gestes cohérents et efficaces afin de réaliser cette transition, urgente et nécessaire.

²⁵ Cette recommandation est tirée de la Feuille de route du Front commun, inspirée du programme FIME soutenu par Écohabitation.

Annexes

Communiqué 1. [Payer 400 millions \\$ à Énergir pour ses pertes de revenus : une aberration!](#)

Montréal, le 21 février 2022 – Des groupes citoyens et environnementaux s’opposent fermement à la volonté d’Hydro-Québec de compenser monétairement Énergir pour ses pertes de revenus potentielles suite à la mise en place d’un programme de biénergie. En vertu de ce programme, des clients d’Énergir qui utilisent le gaz pour leur chauffage résidentiel et leur chauffe-eau seraient invités à passer à la biénergie, employant électricité et gaz fossile. C’est en substance le projet qui sera à l’étude devant la [Régie de l’énergie](#) dans des audiences qu’elle tiendra du 21 au 26 février.

Communiqué 2. [Un cadeau de 2,4 milliards \\$ d’Hydro-Québec à Énergir](#)

Montréal, le 17 mars 2022- Selon l’entente négociée entre Hydro-Québec et Énergir pour la décarbonation partielle du chauffage de certains bâtiments, les analystes du *Regroupement des organismes environnementaux en énergie* (ROEEÉ) constatent que le montant cumulatif total des versements annuels de 403 M\$ d’Hydro-Québec à Énergir pour la période 2022 à 2030 atteindrait 1,17 milliard \$ en 2036 et 2,4 milliards \$ à la fin 2050. Ce sont les clients d’Hydro-Québec qui feraient les frais de cette entente.

Communiqué 3. [Hydro-Québec veut également compenser Énergir pour ses clients futurs](#)

Montréal, le 13 avril 2022 – Des groupes citoyens et environnementaux dénoncent l’intention d’Hydro-Québec et d’Énergir de financer la biénergie par des hausses de tarifs d’électricité. Ils s’y opposent d’autant plus que ce projet s’appliquerait aux nouveaux bâtiments. [Il était déjà connu](#) qu’Énergir voulait se faire compenser pour la conversion de certains de ses clients actuels à la biénergie électricité-gaz. Or, Énergir voudrait également se faire compenser pour l’installation de la biénergie dans de nouveaux bâtiments alors que, par définition, aucune conversion n’aurait lieu.

Communiqué 4. [L’entente coûterait au moins 7,2 milliards \\$ à Hydro-Québec en manque à gagner et en compensation monétaire à Énergir d’ici 2050](#)

Montréal, le 12 mai 2022 – Hydro-Québec pourrait encourir un manque à gagner de près de 4,8 milliards \$, d’ici à 2050, en raison de son entente avec Énergir sur la biénergie. Ce montant s’ajoute à la compensation monétaire de [2,4 milliards \\$](#) qui serait versée à Énergir par Hydro-Québec et porte le coût total de cette entente pour Hydro-Québec à près de 7,2 milliards \$ d’ici 2050.

Communiqué 5. [Une décision déplorable qui est loin de faire l'unanimité au sein de la Régie de l'énergie](#)

Montréal, le 20 mai 2022 – Des groupes environnementaux et citoyens déplorent l'approbation de l'entente entre Hydro-Québec et Énergir par la Régie de l'énergie. Dans une [décision divisée](#) (deux régisseurs contre un) rendue hier, la Régie de l'énergie a approuvé cette entente qui vise à faire de la biénergie électricité-gaz l'approche privilégiée pour décarboner partiellement le chauffage des bâtiments alimentés au gaz naturel. Les groupes environnementaux et citoyens partagent l'opinion du régisseur dissident et croient que cette entente aurait dû être rejetée.

Communiqué 6. [Plusieurs demandes de révision de la décision controversée de la Régie de l'énergie sur la biénergie](#)

Montréal, le 21 juin 2022 -Des groupes citoyens et environnementaux se réjouissent que trois demandes de révision aient été déposées, dont celles du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) et du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ, auprès de la Régie l'énergie suite à sa récente [décision](#) d'approuver l'entente sur la biénergie entre Hydro-Québec et Énergir.

Communiqué 7. [Nouvelle étude d'Écohabitation sur la position concurrentielle des énergies de chauffage au Québec : une douche froide pour les partisans de la biénergie](#)

Montréal, le 26 octobre 2022 – Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-Québec) qui représente les travailleurs du secteur Énergie, de même que Équiterre, Greenpeace, Nature Québec, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) et le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ) dévoilent les résultats troublants d'une nouvelle étude qui révèle qu'il pourrait en coûter jusqu'à 17% plus cher pour les consommateurs(trices) d'adhérer au nouveau programme biénergie électricité-gaz actuellement proposé par Hydro-Québec et Énergir plutôt que de se chauffer à l'électricité.